

PRÉPARER LA RENTRÉE 2017

Dossier de presse
Jeudi 9 mars 2017



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Durant l'année scolaire 2016-2017, le statut du parent délégué a été mis en place, permettant aux familles d'être associées à la vie de l'École. À la rentrée scolaire 2017, ce statut se structure d'une part sur leur participation dans les instances et la vie de l'école ou l'établissement scolaire, d'autre part sur la reconnaissance de leur engagement comme parents d'élèves délégués.

Faciliter les relations École-famille

La qualité de la relation entre l'École et les parents constitue un levier tant pour améliorer le climat que pour lutter contre l'échec scolaire. Dans ce cadre, **l'espace parents de l'école ou de l'établissement scolaire constitue un lieu essentiel** pour instaurer un véritable dialogue avec les familles sur la scolarité de leur enfant ou sur des questions sociétales (la santé, et plus particulièrement les addictions, l'alimentation, le sommeil, etc.). La communauté éducative peut s'appuyer sur le vademecum réalisé avec les fédérations de parents d'élèves pour faciliter la mise en œuvre de ces espaces.

Le dialogue avec les parents s'appuie également sur **le dispositif La mallette des parents** en proposant des outils que les équipes éducatives utilisent pour animer la discussion avec les familles. Elle est accessible à tous sur un site (<http://mallettedesparents.onisep.fr>) régulièrement alimenté par de nouvelles ressources.

Enfin, dans le cadre des nouveaux rythmes éducatifs, **la série des brochures PEDT**, à laquelle les fédérations de parents d'élèves ont été associées, sera complétée pour la rentrée 2017 par une brochure dédiée à la participation des parents délégués au suivi et à l'évaluation des PEDT. Des ressources sont en ligne sur le site <http://pedt.education.gouv.fr/>.

Faciliter la participation des parents délégués dans les instances nationales, académiques et départementales (CSE, CAEN, CDEN, etc.)

En novembre 2016, un dispositif similaire au congé de représentation pour les parents d'élèves salariés et agents publics a été créé pour les parents non-salariés. Il leur permet désormais de participer à toutes les instances. En parallèle, les modalités de remboursement de tous les parents ont été simplifiées dans la perspective de la rentrée 2017.

Faciliter la participation des parents délégués à la vie de l'école ou de l'établissement scolaire

La participation des parents à la vie de l'école ou de l'établissement scolaire passe par l'organisation du dialogue avec les parents tout au long de l'année scolaire et notamment **leur**

participation aux instances délibératives. Dans le cadre du dispositif la mallette des parents, des ressources sur l'organisation de ce dialogue sont proposées à la rentrée scolaire 2017. Elles facilitent notamment l'organisation des élections des représentants de parents d'élèves et la mise en place d'un calendrier et des réunions tout au long de l'année, en fonction du niveau (école ou établissement scolaire).

Reconnaître l'engagement de tous les parents délégués

Un référentiel des activités du parent délégué a été élaboré en 2016 avec les fédérations de parents d'élèves. Il facilite désormais la reconnaissance des compétences développées par les parents délégués au sein des écoles et des établissements scolaires comme au sein des instances nationales, académiques et départementales.

La création du compte personnel d'activité (CPA) permet en outre de mieux reconnaître et de soutenir l'engagement, grâce au compte d'engagement citoyen. Il recense toutes les activités bénévoles ou volontaires et facilite la reconnaissance de ces activités dans le cadre de la validation des acquis par l'expérience.

Dans les entreprises, une Charte du parent délégué a été définie en lien avec l'Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité. Sa diffusion se poursuit en 2017 pour encourager et accompagner la prise de conscience par les employeurs du rôle des parents d'élèves délégués et l'importance de la valorisation de cet engagement pour les salariés.

À RETENIR

→ **La mallette des parents propose des outils de dialogue entre les équipes éducatives et les familles :**
<http://mallettedesparents.onisep.fr>

→ **Une brochure dédiée à la participation des parents délégués dans le suivi et l'évaluation des projets éducatifs territoriaux sera éditée à la rentrée 2017 :**
<http://pedt.education.gouv.fr/>

→ **Un statut du parent délégué pour faciliter la participation aux instances nationales, académiques et départementales**